

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2024

Conseillers présents :

- Mesdames Alice MARGOTTON et Audrey RAYNAUD.
- Messieurs Georges RAMON, Frédéric PLANES, Didier LAGARDE, Michel LACROIX, Michaël SOLER, Bernard SORBIER, Jean ATZORI, Georges SOLERA et Aimé CONTE.

M. le maire de BELVIS ouvre la séance à 20h38.

Mme Alice MARGOTTON assure la fonction de secrétaire de la séance.

Le procès-verbal du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité des 11 voix.

DÉLIBÉRATIONS :

1. **Déclaration d'intention d'Aliéner sur les parcelles B 292 / B 1569 / B 1570.**

Décision de non-préemption du Conseil Municipal sur la vente de ces parcelles.

Adopté à l'unanimité (11 voix)

2. **Déclaration d'Intention d'Aliéner sur la parcelle B 121.**

Décision de non-préemption du Conseil Municipal sur la vente de cette parcelle.

Adopté à l'unanimité (11 voix)

3. **Décision Modificative SEA.**

Cette DM fait suite à une demande de la Trésorerie de changer de compte pour la redevance prélèvement et l'annulation d'un titre de 50€.

Adopté à l'unanimité (11 voix)

4. **Renouvellement d'adhésion au CDG11 de Carcassonne Agglo.**

Cette délibération fait suite à une demande du Centre de Gestion de l'Aude dans le cadre du renouvellement de l'affiliation de Carcassonne Agglo au Centre de Gestion avec le souhait de garder la maîtrise des promotions internes.

Adopté à l'unanimité (11 voix)

5. **Renouvellement d'adhésion au CDG11 du CIAS de Carcassonne Agglo.**

Il s'agit ici de la même demande que la précédente mais pour le Centre Intercommunautaire d'Assistance Social (CIAS).

Adopté à l'unanimité (11 voix)

6. **Création d'un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité.**

Cette délibération aborde le point d'une formation pour la remplaçante du multiservices. Cette formation sur la gestion de l'épicerie et de la poste se déroulera sur une durée maximale de 75h entre le 16 septembre 2024 et le 31 décembre 2024.

Adopté à l'unanimité (11 voix)

7. **Identification des ZAER (Zones Accélération Production Energies Renouvelables).**

Cette délibération fait suite au processus de concertation (délibération du 23 février 2024) concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux (Mairie, Lapeyre, Lavadou, nouvelle STation d'EPuration). Cette identification permettra la connaissance et la maîtrise de la production électrique locale par l'administration. Pour la mairie et la STEP, il est envisagé une consommation collective permettant la réduction de facture d'électricité d'autres bâtiments communaux.

Adopté à l'unanimité (11 voix)

8. Exonération de la TFPB pour les entreprises en zone France Ruralité Revitalisation.

La commune est en zone FRR. Cette délibération permettra en plus de l'exonération de charges, une exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les conditions définies dans le code général des impôts. Cela constitue un levier positif participant à l'attractivité de notre commune..

Adopté à l'unanimité (11 voix)

9. Mission du diagnostic en éclairage public par le Syaden.

Le diagnostic est un préalable à la demande de subvention (11000€ environ) du passage en led de l'éclairage public sur la totalité de la commune.

Coût du diagnostic: environ 852€ TTC.

Entre le passage en technologie led et la réduction de l'intensité nocturne, la consommation électrique devrait être divisée par 4 environ.

Adopté à l'unanimité (11 voix)

10. Choix de l'entreprise de contrôle des travaux sur le réseau assainissement.

Pour le contrôle des travaux réalisés dans le cadre du marché de réhabilitation du réseau d'assainissement. 2 devis équivalents au niveau technique ont été obtenus CANATEC et RESOLOGY.

Il est proposé le choix de l'entreprise RESOLOGY dont l'offre est la plus intéressante à 6765€ HT

Adopté à l'unanimité (11 voix)

11. Projet des fresques du village.

Il s'agit du projet présenté par l'artiste Bernard ROMAIN pour le village de Belvis. En accord avec l'artiste, nous votons ici l'extension du projet à hauteur de 2 à 5 nouvelles fresques.

Coût de la fresque à l'unité 500€.

Adopté à 9 pour et 1 contre Audrey RAYNAUD. Mme Alice MARGOTTON ne votant pas.

12. Achat des parcelles B 85 et B 87.

La propriétaire de ces parcelles situées au niveau de la carrière, a fait une offre à 1000 €.

Achat adopté à l'unanimité (11 voix)

INFORMATIONS :

- Renonciation à la préemption prise par délégation au maire sur la parcelle F 35
- Achat parcelles Mr ROUZAUD C. seule la parcelle C34 pourra intéresser la commune dans le cadre de l'Afape.
- Horaires épicerie : la réflexion est en cours, une décision sera prise début 2025.
- Aménagement aire de repos de terre rouge : la proposition du CAUE sera globalement retenue
- Acquisition de foncier communal par Mme Anne Marie Fabien : à l'unanimité, le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à la demande de Mme Fabien.
- Des devis seront sollicités pour la deuxième tranche de réfection de voirie dont la sélection et la demande de subvention sera délibérée au prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire lève la séance à 22H54.